



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE
DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011

L'An Deux Mille Onze, le Vendredi 30 septembre, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 23 septembre 2011, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 H 15, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

Mlle Alice ALBERTINI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de M. DOSSANG Guy ; M. OBÈ Francis ; M. BENARD Francis ; Mme MOLINO-MACHETTO Monique ; M. PRIEZ Rémi ; M. MAILLARD Jean-Michel suppléant de M. GAUDEMER Gaston ; M. MORIN Loïc ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme CHARGELEGUE Simone ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie ; M. LE BEC Serge suppléant de M. BOULANGER Jean-Christophe, jusqu'à 20h10 (dossier 5) ; M. BOKETSU Bongabonga ; Mme CHAPELLE Laurence ; M. FERROUK Sid-Ali à partir de 18H34 (dossier 1) ; Mme RIVE Michèle ; M. LAHEYE José ; Mme FURNON Nathalie ; M. LE VOURC'H Jean-Paul ; M. NOGAREDE Alain ; M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme BIDAULT Olga ; Mme CASSIUS Elisabeth ; M. QUENNEHEN Thierry ; Mlle ALBERTINI Alice suppléante de M. DIAKHABI Mohamed ; M. FAREH Fouad jusqu'à 20H30 (dossier 5) ; M. DUMONT Gérard ; Mme HARENT Josette jusqu'à 20h30 (dossier 5) ; M. HERVIEU Michel suppléant de M. GANTIER François ; M. WATEL Patrik ; M. CRETOT Didier jusqu'à 20h00 (dossier 3) ; M. SEUVREY Claude ; M. BIBES François ; M. VAN DEN BROECK Rémy ; M. BOURDON Denis ; M. MOLINA Michel ; M. PORTHEAULT Gérard ; M. DUPARD Gérard ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. MESSMER Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; Mme SAUDBREUIL Francine ; M. BAGOT Bruno ; M. HUBERT Xavier ; Mme FESSARD Christine ; M. GONTIER Alain ; M. VIVIER Philippe ; M. SIMARD Alain suppléant de M. MABIRE Arnaud ; M. LANDAU Eric à partir de 19h15 (dossier 1) ; M. METAYER Claude ; M. JAMES Jean-Claude ; M. PERIER Claude suppléant de M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. BONTEMPS Serge ; M. GROIZELEAU Bruno ; M. BROUÉ René ; M. PREVELLE Bernard ; Mme BENARD Catherine ; M. GAIN Jean-Yves ;

ABSENTS EXCUSÉS : Mme HEROUARD Josette ; M. BEHAR Claude ; M. LAMBERT Alain ; M. HAMEL Raynald ; Mme BOCAGE Sophie ; Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. BROCHOT Bernard ; M. BOURGEOIS Guy ;

ABSENTS : M. MARQUAIS Raynald ; M. PATTYN Patrick ; M. SILIGHINI Gérard ; M. CHELLAFA Farid ; M. WALASZEK Jean-Pierre ;

M. Michel CHAMPREDON

Le premier point de l'ordre du jour est un point diagnostic du territoire de l'agglomération dans le cadre du travail sur le livre vert, c'est-à-dire tout le travail prospectif destiné à définir ensemble la stratégie de développement territorial pour les 15 années à venir, soit 2 mandats. En termes de gestion publique cette échéance est très proche quand on voit le temps nécessaire qu'il faut pour développer un certain nombre de projets structurants pour le territoire. Pour exemple, le projet de déviation dont on parle depuis plus de 50 ans sur Evreux et qui va se réaliser d'ici peu d'années maintenant.

Alors dans le cadre de ce travail sur le livre vert, un certain nombre d'étapes sont derrière nous : un séminaire d'élus, des réunions de comité de pilotage, des groupes de travail, des imprimés, des questionnaires...

Ce soir, il s'agit de la réalisation d'un diagnostic de territoire qui est apparu comme une étape nécessaire pour affiner notre connaissance du territoire et pour dégager les principaux enjeux pour les années qui viennent.

L'élaboration de ce document s'inscrit dans une démarche prospective territoriale à long terme de façon aussi à anticiper sur les mutations de notre territoire. Le diagnostic réalisé par les services de l'agglomération doit permettre d'identifier les principales problématiques démographiques sociales urbanistiques et environnementales qui se posent et d'en dégager évidemment les grands enjeux pour les prochaines années. Ce travail permettra de mieux définir notre stratégie de développement et d'aménagement du territoire. A cet effet un point d'étape a été réalisé en juin dernier et a abouti à l'élaboration du portrait de l'agglomération qui a servi de support au séminaire qui s'est tenu le 9 juillet dernier. J'en profite pour vous annoncer que les premières ébauches des axes et orientations pour notre projet de territoire qui sont ressortis de ce séminaire, seront soumises à une large concertation dans les semaines à venir.

Nous avons arrêté deux formes :

1. La première ce sont des fiches thématiques qui seront détachables et préaffranchies de façon à ce que ce soit dans toutes les boîtes aux lettres pour permettre à chaque habitant d'apporter son avis avec les fiches présentées.

2. Et puis à partir de l'avant-projet détaillé de notre livre vert qui sera transcrit à l'ensemble des conseillers municipaux et des partenaires de notre territoire, chaque élu pourra participer directement à la lecture de notre projet de territoire.

Par ailleurs, afin d'alimenter l'avant-projet détaillé au fur et à mesure de sa rédaction, la méthodologie actée dans le cadre du livre vert a prévu que la réalisation du diagnostic se poursuive de manière concomitante. C'est pourquoi, afin de compléter les analyses réalisées en interne et les mettre en perspectives, nous avons sollicité le concours de partenaires extérieurs notamment l'INSEE et la Chambre d'agriculture de l'Eure. L'objectif est de faire des comparaisons de l'aire d'Evreux avec d'autres aires similaires.

Jérôme FOLLIN, Responsable du pôle études de l'INSEE de Haute Normandie va nous présenter ce soir les principaux résultats des études comparatives de l'agglomération avec des territoires comparables au notre sur différents thématiques : la structuration du territoire, les spécificités de la population, les dynamiques démographiques, l'habitat, l'attractivité, l'économie du territoire, les équipements et les services par exemple. La comparaison des caractéristiques de notre territoire avec d'autres agglomérations de même taille et de même statut, c'est-à-dire des agglomérations étant aussi ville-préfecture, chef-lieu de département, doit nous permettre de mieux évaluer nos points forts et nos axes d'amélioration et d'alimenter nos débats pour la définition des grands enjeux et des objectifs du livre vert. Afin de respecter les horaires, je propose que Monsieur FOLLIN nous présente d'abord les résultats de l'étude pour en débattre et lui poser les questions que vous souhaiteriez dans un deuxième temps.

M. Jérôme FOLLIN

Je vais vous présenter rapidement les principaux constats qui ressortent du diagnostic que nous avons mené en collaboration avec les services de l'agglomération.

D'abord, un point sur le découpage que nous avons retenu : nous travaillons sur l'aire urbaine. Vous pourriez être surpris du fait que nous n'ayons pas travaillé directement sur l'agglomération. Pour nous l'aire urbaine est le bassin d'influence de la ville d'Evreux. Pour faire simple, il s'agit de l'ensemble des communes dans lesquelles une majorité d'actifs travaille à Evreux ou dans le reste de la zone. Ce territoire est plus grand mais l'agglomération représente une grande partie de cette aire urbaine et en plus, elle représente 80% de la population et même davantage en termes d'emplois et en termes d'équipements. Les grands constats qui sont faits sont valables pour l'agglomération.

L'autre raison pour laquelle nous avons travaillé sur ce type de découpage est que si nous voulons faire un diagnostic pertinent pour ressortir des vraies particularités ou des points forts et faibles du territoire il faut que nous puissions comparer avec des territoires définis de la même façon au niveau national. L'intérêt de travailler avec l'INSEE réside dans le fait que nous pouvons facilement faire des comparatifs avec d'autres territoires au plan national. Si nous voulons faire des comparaisons pertinentes, nous devons être sur un découpage similaire. Les découpages intercommunaux sont sujets à des contingences locales qui font qu'ils ne sont pas forcément comparables d'un endroit à un autre.

Nous avons retenu 25 aires urbaines françaises pour comparer l'aire urbaine d'Evreux. Les critères de comparaison sont relativement simples. D'abord, elles sont de taille comparable avec 25 aires urbaines de 85 000 à 130 000 habitants. Ensuite, les villes centres de ces territoires sont de taille similaire. Surtout, nous sommes sur des aires urbaines dont la ville centre est chef-lieu de département, sans être chef-lieu de région. Ce point est important pour les particularités en termes d'offre de service public ou d'enseignement supérieur. Nous avons également retenu un référentiel que nous avons appelé 3^{ème} couronne, c'est-à-dire une dizaine de territoires qui sont à une centaine de kilomètres environ de Paris et qui peuvent permettre de nuancer le diagnostic sur certaines questions. Je vais aller rapidement sur les aspects structuration du territoire puisque vous connaissez bien votre territoire. Nous voulions néanmoins insister sur la particularité de ce territoire qui est le poids très dominant de la ville centre.

Evreux représente la moitié de la population de l'aire urbaine et même 60% au niveau de l'agglomération, elle représente aussi 80% des emplois et 85% au niveau de l'agglomération. Il s'agit donc d'un pôle très dominant avec quelques pôles très secondaires d'appui, que sont Gravigny ou Saint Sébastien de Morsent, voire même Guichainville. En dehors de ceux-là, ce sont beaucoup de petites communes.

La moitié des communes recense moins de 500 habitants. L'armature est donc assez rudimentaire au sens maillage. Nous parlons d'aire urbaine mais nous sommes dans l'aire d'influence d'un pôle urbain avec un territoire qui reste essentiellement rural. Les 2/3 de la superficie de ce territoire sont en surfaces agricoles cultivables.

Deuxième et dernier point sur les aspects de structuration du territoire, c'est le degré de cohérence de votre intercommunalité. Cette question est prévue par la loi. Nous avons figuré la part des actifs de chaque commune qui part travailler à Evreux parmi la classe active totale. Tous ceux qui sont en marron foncé sont au-dessus de 50%. Ce résultat permet de mettre en lumière la zone d'influence d'Evreux. Lorsque nous mettons le découpage du GEA en rouge, nous observons que la quasi-totalité des communes de l'agglomération est fortement dépendante d'Evreux. Nous retrouvons quelques communes à l'Ouest et au Sud qui sont très dépendantes d'Evreux mais qui ne font pas partie de l'agglomération. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles devraient faire partie de l'agglomération mais montre qu'elles ont aussi des liens forts avec Evreux et peuvent donc être concernées par certains projets.

En termes de démographie, si nous prenons un peu de recul historique toujours en comparant avec d'autres territoires au niveau national, nous nous rendons compte rapidement que deux grandes périodes se dessinent. Une première période de croissance forte et de développement fort du territoire jusqu'en 90 et une deuxième période de ralentissement très net depuis 90. Vous le voyez par rapport au référentiel national où nous avons une croissance qui était deux fois plus forte jusqu'en 90 et qui est du même ordre, voire même un peu moins sur la dernière période. Pour expliquer un peu mieux ces éléments de croissance démographique, il faut savoir qu'Evreux se caractérise par un solde naturel toujours très élevé, c'est à dire un excédent très fort des naissances sur les décès. Nous avons à faire à un territoire jeune avec un nombre d'enfant par femme un peu plus élevé. En revanche, le ralentissement fort depuis 15 ou 20 ans s'explique par le solde migratoire qui s'est retourné. Nous avons jusqu'en 90 un solde migratoire positif et depuis cette date, le solde migratoire est devenu assez nettement négatif. La pyramide des âges de l'aire urbaine d'Evreux montre des nombres plus importants sur les jeunes classes d'âges. Evreux est au premier plan des 25 aires urbaines du comparatif sur ce point. A l'inverse de la pyramide, pour les personnes à partir de 65 ans environ, nous avons un creux. De la même façon, Evreux est sur ce point au dernier rang du référentiel de nos 25 aires urbaines de références.

Pour expliquer ce solde migratoire négatif, nous analysons les résultats par âge de manière à dire si nous perdons plutôt des jeunes ou des actifs ou bien encore si nous gagnons des retraités ou des étudiants. Selon la catégorie que nous attirons ou pas, nous pouvons en conclure les points forts et faibles du territoire. Le graphique montre que nous sommes plutôt en négatif sur tous les âges, notamment sur les âges 18/20 ans mais nous verrons tout à l'heure que ce n'est pas trop inquiétant. Nous avons juste un petit excédent autour de 28/30 ans mais sinon la situation est déficitaire. Le même graphique adossé au référentiel permet de nuancer plus fortement. En effet, le gros creux autour de 18/20 ans est normal. Pour une aire urbaine qui n'est pas capitale régionale, qui n'a pas d'universités il est normal de prendre des jeunes. Simplement, les autres territoires en moyenne les regagnent à partir de 30/35 ans. Si la courbe est comparée avec celle de la 3^{ème} couronne, les profils sont assez proches même si nous retrouvons à partir de 30 ans et jusqu'à 60 ans des niveaux inférieurs au référentiel de 3^{ème} couronne.

Nous nous sommes posé la question de ce déficit d'attractivité. Nous pourrions relativiser le problème en soulevant que ce déficit apparaît sur les âges 30 ans et plus donc si les gens ne viennent pas à Evreux, c'est peut-être causé par un problème d'emploi. Il peut être aussi une question liée à l'attractivité résidentielle. Les gens, pour une raison ou une autre, ne viennent pas habiter dans ce territoire. Le département de l'Eure a un solde migratoire positif et pour la ville d'Evreux, le solde migratoire est négatif. Quand nous regardons de près, nous nous rendons compte que quasi tous les territoires de l'Eure gagnent des habitants sur l'Île de France mais dans des proportions parfois assez élevée. Quand nous regardons la situation pour Evreux, nous notons effectivement un solde migratoire positif vis-à-vis de l'Île de France mais qui paraît très faible par rapport au poids d'Evreux. Nous arrivons à nous demander s'il n'existe pas un problème de l'attractivité résidentielle du territoire. Notamment à l'égard des populations d'Île de France.

Je rentre maintenant dans des considérations sur la population pour voir ce qui identifie la population du bassin d'Evreux et ce qui la caractérise. Je parlais tout à l'heure de la jeunesse de la population ; nous avons davantage de familles avec enfants. Si vous regardez les rangs vous remarquerez que les familles de 1 à 3 enfants sont souvent dans les premiers rangs du référentiel des 25 ou même de la 3^{ème} couronne. Une autre donnée intéressante sur la population est son niveau de diplôme. Nous avons à la fois une part de non diplômés et/ou de petits diplômés qui est relativement forte mais nous avons aussi une proportion de bacheliers et diplômés supérieurs plus favorable que dans le référentiel. L'idée que nous sommes face à une population pas tellement défavorisée qui émerge mais avec des disparités peut être un peu plus marquée qu'ailleurs. Nous retrouvons ce point lors de l'analyse de la population par les CSP.

Nous avons un peu plus de cadres et de professions intermédiaires que dans les territoires de comparaison mais nous avons aussi pas mal d'ouvriers et pas mal d'ouvriers non qualifiés. Ce constat apparaît de façon nette à l'observation des revenus. Dans notre document, nous résumions cela par une phrase explicite : « les pauvres sont plus pauvres et les riches sont plus riches qu'ailleurs ».

Je n'ai pas le temps d'expliquer les indicateurs mais la ligne centrale du tableau est la médiane, c'est-à-dire le revenu qui coupe la population en deux. Ce niveau-là est supérieur à ce que nous observons dans le référentiel. Nous pourrions dire qu'en général la population est plutôt plus favorisée qu'ailleurs en termes de revenus. Le 9^{ème} décile qui est le seuil des 10% les plus riches est aussi plus élevé. De la même façon, le 1^{er} décile, soit les 10% les plus pauvres est plus bas qu'ailleurs. Sur ces aspects sociaux et de pauvreté, voici quelques indicateurs sur la précarité de la population : un niveau de chômage plus élevé, les parts de jeunes actifs sans diplôme également plus élevée, des populations à bas revenus plus nombreuses et en termes de statut d'emplois, beaucoup moins d'emplois stables.

Nous sommes au dernier rang des 25 aires urbaines de référence pour les CDI par exemple. En revanche, nous sommes 1^{er} pour l'intérim et 4^{ème} pour les CDD.

Sur le thème de l'habitat, l'habitat collectif est un peu plus développé qu'ailleurs même si l'habitat individuel reste majoritaire. Le poids du logement social est particulièrement marqué avec 24% de logements HLM sur le territoire, ce qui nous classe 1^{er} sur les 25. Ce parc social se trouve être hyper concentré dans la ville d'Evreux, à 90%. Par ailleurs, le parc de logements est relativement jeune ce qui est lié à la forte croissance démographique des décennies passées. S'agissant de la construction de logements sur la période 2007/2010, l'effort de construction à Evreux s'avère être assez faible.

Cela étant, sur les années 2007/2009 nous étions à 200 ou 300 logements par an et en 2010, le rattrapage est fort avec presque 700 logements.

Les déplacements domicile travail vont permettre de nuancer fortement les questions de l'attractivité économique. D'abord il faut bien prendre conscience que nous avons un territoire riche en emploi. Nous avons 34 000 actifs qui habitent le territoire pour 45 000 emplois. Ce pôle d'emplois fort attire les territoires voisins. Il est donc difficile de dire que nous avons un problème d'attractivité économique sur le territoire au vu de l'attractivité exercée sur les territoires voisins. Nous avons quand même un déficit mais seulement à l'égard de l'Île de France pour des emplois plutôt qualifiés. L'élément essentiel à retenir sur les déplacements domicile-travail est que l'attractivité économique du territoire reste forte malgré tout.

Je passe très vite sur les aspects de tissu économique. Nous avons une économie locale qui était très dynamique jusqu'au début des années 90 et les perspectives sont beaucoup moins favorables depuis. L'industrie a connu une très belle période dans les années 80, depuis le recul industriel est plus fort qu'ailleurs. Les activités tertiaires se développent assez bien et même un peu plus vite que dans les territoires de référence. En fait, ce sont les difficultés de l'industrie qui font que la situation globale est plutôt défavorable depuis 15 ans. Pour caractériser l'économie locale, nous montrons les emplois répartis par fonction économique, c'est-à-dire par type de poste. Nous pouvons retenir que nous avons des emplois publics plutôt plus présents qu'ailleurs. Si nous enlevons l'effet de la Base 105, nous en aurons à peu près autant qu'ailleurs, ce n'est donc pas très significatif. Nous avons des fonctions supérieures, à savoir conception/recherche, prestations intellectuelles qui sont plus développées qu'ailleurs. J'ai oublié de préciser cependant que nous avons une faiblesse assez forte de tout ce qui est artisanat, bâtiment, commerce. Cette donnée s'observe également en termes de CSP : artisans et commerçants sont nettement inférieurs à ce que nous comptons ailleurs.

Sur l'aspect marché du travail, le taux de chômage était le plus faible de la région en 90, maintenant nous sommes légèrement au-dessus de la moyenne de la région et par rapport au référentiel nous sommes assez nettement au-dessus. Nous gardons quand même comme point favorable le fait que le différentiel hommes/femmes est moins fort qu'ailleurs. La situation des femmes est donc moins défavorable.

Je suis désolé de vous délivrer ces éléments au pas de course mais nous pourrions échanger après. Pour insister sur les éléments qui ressortent de notre diagnostic, nous avons le poids de la ville centre, les disparités sociales assez marquées sur le territoire. Le point essentiel concerne l'attractivité du territoire qui porte plus sur l'attractivité résidentielle que sur l'attractivité économique. Enfin, la moindre représentation par rapport à d'autres territoires des petites structures commerciales ou artisanales.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Monsieur FOLLIN pour cette présentation. Je vais passer la parole à Gérard DUBUISSON qui représente aujourd'hui la Chambre d'Agriculture. Sa présence et le travail qui a été réalisé témoignent des bonnes relations que nous avons avec la Chambre d'Agriculture et de l'intérêt aussi que l'agglomération porte au monde agricole même si vu de l'extérieur nous parlons plus souvent des questions plus urbaines que rurales. Néanmoins un travail important est fait en direction du monde agricole sur différentes thématiques. Monsieur DUBUISSON, je vous laisse la parole pour présenter le travail de diagnostic agricole de l'agglomération.

M. Gérard DUBUISSON

Tout d'abord je voudrais excuser le Président JOIN-LAMBERT de ne pas être là parmi nous ce soir. Il m'a demandé en tant que membre de la commission de développement local de la Chambre d'Agriculture de bien vouloir le représenter ce soir. Suite aux échanges et à la volonté de l'agglomération de travailler sur un projet agricole et devant le constat d'absence de photographie agricole du territoire, un partenariat entre la Chambre d'Agriculture et le GEA est mis en place pour la réalisation d'un diagnostic agricole avec les objectifs suivants :

- disposer d'une connaissance globale objective et spatialisée de l'agriculture locale dans sa situation actuelle et prospective ;
- informer les agriculteurs sur les démarches en cours ;
- faire ressortir les enjeux agricoles liés à l'aménagement du territoire en lien avec la révision du SCOT ;
- mettre en perspective les objectifs du GEA avec la potentialité des exploitations agricoles locales.

L'objet de cette institution est de vous donner les principaux enseignements des enjeux qui ressortent de ces travaux où la participation des agriculteurs (50%) a été importante. Mais aussi de donner des pistes de travail à débattre ensemble pour poursuivre la dynamique d'échange enclenchée avec le monde agricole pour tisser des liens durables entre les agriculteurs et les territoires du GEA. Régis CHOPIN, également membre de la Chambre et présent ce soir, pourra aider à répondre à vos questions après la présentation faite par Sandrine VANDENABEELE.

Mme Sandrine VANDENABEELE

Entre la présentation que vous avez sous les yeux et celle qui va être projetée à l'écran, quelques petits ajustements ont eu lieu. Je vous propose une présentation en trois points. Une première partie concerne la méthode adoptée pour la réalisation de ce diagnostic, une deuxième rassemble tous les éléments de synthèse et d'enjeux sur le territoire du GEA. Cette partie regroupe 4 thèmes : l'économie agricole, la gestion de l'espace, l'environnement et le social. Enfin la troisième partie traitera des pistes dont nous pourrions débattre ensuite.

Méthodologie

S'agissant du volet méthodologique, pour le recueil des données agricoles, nous avons procédé à trois réunions locales par recoupement d'un certain nombre de communes afin de rencontrer tous les agriculteurs et recueillir les données. Nous avons également mené des rencontres individuelles et des enquêtes téléphoniques pour compléter toutes ces données, sur la base d'un questionnaire d'enquête de 6 pages. Pour mémoire, le territoire a été réparti en trois zones. Ensuite, nous avons organisé une réunion de restitution fin juin auprès des agriculteurs afin de leur transmettre l'ensemble des constats et des enjeux.

La synthèse des données est issue à la fois de l'analyse statistique de l'échantillon d'agriculteurs qui a répondu au questionnaire, de l'analyse spatiale de l'activité, de l'analyse des évolutions avec les données issues du recensement général agricole de 2000 et de façon ponctuelle de 2010. Enfin, cette synthèse est également issue du ressenti des agriculteurs puisque le questionnaire laissait une certaine liberté de parole et d'échange. L'échantillon d'étude a recueilli une bonne participation avec 72 exploitations agricoles enquêtées, ce qui représente plus de 55% des exploitations agricoles qui ont leur siège sur le territoire du GEA.

Economie agricole

Sur le premier thème traitant de l'économie agricole, nous pouvons dire que les exploitations agricoles sur le territoire du GEA sont globalement bien structurées. Nous comptons aujourd'hui 130 exploitations agricoles d'une surface agricole moyenne de 110 hectares. La carte à l'écran laisse apparaître plusieurs codes couleurs qui représentent une exploitation agricole. La carte permet de voir comment sont structurées les exploitations. C'est un travail très intéressant dont nous pourrions nous servir tout à l'heure dans le cadre des réflexions liées au SCOT. Globalement, nous assistons à une diminution du nombre d'exploitations agricoles et à un agrandissement de ces structures. Bien sûr cette diminution n'est pas inhérente au territoire du GEA. Il s'agit d'une évolution structurelle qui s'observe au niveau national. Enfin, le parcellaire est assez favorable et proche des sièges d'exploitation. En moyenne, un exploitant parcourt 2,2 kilomètres pour se rendre à ses parcelles. Les déplacements agricoles sont donc moins longs que sur d'autres territoires. Les exploitations sont majoritairement tournées vers la polyculture et en particulier la céréaliculture puisque 60% des systèmes sont en système polyculture avec un assolement type pour la campagne 2010/2011 marqué par la domination du blé suivi du colza. Néanmoins, nous avons quand même la présence d'élevage sur le territoire à hauteur de 34%. Nous notons la présence de systèmes organisés autour d'activités équestres et d'élevages de moutons. La production maraîchère est faible et insuffisante pour l'approvisionnement local. Nous avons trouvé 4 hectares répartis actuellement sur 3 exploitations agricoles qui sont à ce jour valorisées directement via des paniers de légumes, des AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne) ou des marchés. Sur la carte, vous avez en jaune les parcelles exploitées par les polyculteurs, en bleu les parcelles exploitées par les polyculteurs éleveurs laitiers, en rose les parcelles valorisées par des polyculteurs avec élevages allaitants. Ces données montrent la domination de la polyculture avec néanmoins un certain nombre d'élevages dans la vallée de l'Iton et sur le plateau du Neubourg. En termes d'emplois, nous pouvons dire que l'emploi agricole est faible malgré un tissu de conseils et de services aux agriculteurs sur le territoire du GEA. Le nombre d'ETP par exploitation agricole est de 1,4, ce qui représente 182 emplois directs sur le territoire du GEA. Au global, l'emploi agricole représente 3,8% des emplois. Les emplois indirects ne sont pas comptabilisés.

En termes d'économie agricole, il convient de noter la présence de deux coopératives : Cap Seine au nord et Biocer au sud. Nous notons une faible diversification de l'activité agricole malgré le potentiel de l'agglomération. Nous avons comptabilisé 18 producteurs fermiers.

Parallèlement un réseau très dense de production et de transformation à la ferme existe autour des franges de l'agglomération. Le maillage est donc assez dense. Nous avons le sentiment parfois que le département de l'Eure est assez pauvre en termes de production à la ferme mais en fait cette carte démontre que nous avons beaucoup de producteurs. Actuellement, nous avons 5 exploitations agricoles qui font de l'accueil touristique. Globalement, nous avons peu de production valorisée par des labels. Nous pensons notamment à l'agriculture biologique ou à des Labels Rouges qui sont assez peu représentés sur notre territoire. Toujours sur l'économie agricole, nous avons noté une difficulté à maîtriser le foncier agricole puisque la majorité des terres sont exploitées sur le mode de faire-valoir indirect. Nous constatons également une hausse du coût des terres de plus de 58% sur les 10 dernières années qui accentue la difficulté de l'accès à la terre pour les jeunes. Au global, nous considérons les exploitations comme pérennes. Même si la moyenne d'âge des exploitants est assez élevée, la transmission est relativement assurée avec des jeunes qui sont déjà présents pour reprendre. En outre, le ressenti des agriculteurs fait état d'une santé économique plutôt bonne. Ceci est à nuancer dans la mesure où il reste des incertitudes liées au foncier. Nous pensons notamment à l'urbanisation sur les terres agricoles tout autant qu'aux inquiétudes liées au projet du Grand Paris. Nous pensons également à la PAC puisque les aides sont de plus conditionnées avec une tendance à la baisse de ces aides. Enfin, nous pensons aux incidences des politiques environnementales sur les systèmes d'exploitation. Les enjeux sont donc la préservation des surfaces qui représente le support de production et de revenus pour les agriculteurs. Mais également, d'intégrer les activités agricoles et équestres dans le développement touristique du territoire, d'encourager la diversification dans les exploitations. Sur ce point, nous pensons notamment à la niche constituée par l'accueil touristique. Il convient également de travailler avec les producteurs locaux pour approvisionner les cantines locales. Enfin, il faut promouvoir l'agriculture biologique sur le territoire.

Gestion de l'espace

La gestion de l'espace est le deuxième grand thème. C'est un thème que vous creuserez notamment dans les prochains mois avec la révision du schéma de cohérence territoriale. L'espace agricole marque fortement le territoire, le paysage et l'identité puisque 50% des surfaces du territoire sont aujourd'hui agricoles. Certes ce chiffre est inférieur à la moyenne départementale mais le territoire du GEA compte également beaucoup d'espaces boisés, ce qui explique que le chiffre soit plus faible. Néanmoins, nous sommes quand même sur un territoire globalement très rural. Nous avons observé une diminution de l'ordre de 700 hectares de surfaces agricoles sur les 10 dernières années dont 350 hectares sur des espaces de terres labourables. D'une manière générale, les exploitations agricoles sont fragilisées par la pression foncière et l'urbanisation. La pression foncière est la principale contrainte ressentie par les agriculteurs, la circulation des engins agricoles qui est de plus en plus difficile et qui a largement été mise en avant par les agriculteurs rencontrés. Nous constatons que pour la plupart, les fermes sont insérées dans le bâti traditionnel ce qui s'explique par la tradition d'habitats groupés en secteur de plateau. De ce fait, 80% des sièges d'exploitation sont soit enclavés, soit à moins de 50 mètres d'habitations. Il n'est pas possible de bien le percevoir sur la carte mais vous noterez que la plupart des points sont dans les bourgs ou hameaux ce qui fait que les exploitations connaissent une certaine pression foncière. A partir de cette carte, il nous est possible d'effectuer des zooms et de la traduire à l'échelle des communes. En termes de gestion de l'espace, nous pouvons aussi évoquer la disparition progressive des zones tampons de transition de l'espace agricole et urbanisé. Ce phénomène est dû à une double pression, à la fois urbaine mais également agricole. Pourtant, il s'agit souvent de zones régulatrices, je pense notamment aux trames vertes. Quand je parle de ces zones, je pense aux prairies qui sont les premières touchées par l'urbanisation mais qui marquent aussi parfois des espaces de transition ce qui fait qu'en termes paysagers, les frontières sont de plus en plus abruptes entre les lotissements en construction et les espaces agricoles.

Les enjeux en termes de gestion de l'espace sont de préserver les sièges d'exploitation afin de leur laisser des possibilités de développement, de tenir compte du fonctionnement et de la circulation des engins dans le cadre des aménagements locaux, de maintenir des zones tampons de transition entre les espaces dédiés aux activités agricoles et les espaces dédiés aux autres usages. Enfin, d'identifier, de préserver et de promouvoir le milieu agricole. Ce dernier peut agir comme un régulateur notamment dans le cadre de la future trame verte.

Environnement

En terme environnemental, nous avons des terres qui sont plutôt de bonne qualité agronomique à bon potentiel agricole. Ce sont des terres du plateau d'Evreux Saint André et notamment du Neubourg. Nous sommes en présence de sols de lauze très profonds. Les exploitations d'élevage sont aux normes et elles sont soumises soit à une réglementation qui s'appelle le Règlement Sanitaire Départemental, soit à la législation sur les installations classées. Nous n'avons pas vu de problèmes majeurs sur le territoire. Par ailleurs, les espaces agricoles sont aussi support des épandages avec un enjeu politique sous-jacent.

Nous avons certes les épandages liés aux exploitations d'élevage mais également ceux liés aux industries et aux stations d'épuration. Nous avons essayé de regarder les pratiques sur le territoire du GEA sur le plan environnemental. Nous notons des systèmes et pratiques innovants avec 30% des agriculteurs qui sont engagés dans des démarches.

Ces dernières concernent l'agriculture biologique qui reste encore faiblement représentée sur notre territoire mais également de l'agriculture intégrée et de l'agriculture de précision. Sur la carte, il est possible de voir que l'agriculture de précision est bien représentée et dans une moindre mesure, l'agriculture intégrée. Pour rappel, l'agriculture biologique n'a pas d'intrant, l'agriculture intégrée utilise les intrants en dernier recours et l'agriculture de précision utilise les intrants en fonction du besoin précis de la plante jusqu'à un niveau micro parcellaire. Les pratiques sont amenées à se renforcer à moyen terme sur l'ensemble du territoire du GEA avec le plan national Ecophyto 2018 dont l'objectif est de diminuer l'usage des produits phytosanitaires de 50% d'ici 2018.

Les enjeux au niveau environnemental sont la préservation des terres agricoles, le maintien de l'élevage notamment pour le rôle qu'il peut jouer dans la gestion de certaines zones environnementales, de la promotion de l'agriculture durable et des systèmes innovants et de l'agriculture biologique.

Social

En termes de relations sociales et sociétales, des problèmes de voisinage ont été soulevés de façon récurrente avec une insuffisance de communication. Les problèmes sont liés à l'épandage, aux traitements des cultures, aux périodes de moisson. Les problèmes de communication sont à double sens parce que les agriculteurs ont parfois reconnus qu'ils n'étaient pas de bons communicants. La méconnaissance de l'activité est également une cause de mécontentement et encourage les agriculteurs à être mieux connus et reconnus. Les enjeux sont de réfléchir aux formes de communication et de pédagogie à mettre en place pour promouvoir l'activité agricole, de travailler à l'amélioration de la cohabitation entre tous les utilisateurs du territoire et de valoriser la profession agricole au sein du territoire

M. Michel CHAMPREDON

Merci pour ces deux présentations qui vont nous permettre de débattre. Ces deux flashs sur des thématiques ciblées complètent le portrait de territoire qui a été présenté cet été. Ces présentations viendront également alimenter les travaux du Conseil Economique Social et de l'Environnement à qui nous les transmettrons. Il est toujours bien d'appréhender le territoire que nous croyons toujours connaître avec des éléments graphiques et statistiques.

M. Thierry DESFRESNES

Effectivement ces présentations étaient intéressantes. Je pense en particulier à la première partie de l'INSEE. Nous avons assisté hier à la réunion du groupe de pilotage de l'Observatoire Social de la ville d'Evreux. Ces présentations permettent de relever à la fois des cohérences avec ce qui nous a été présenté hier mais aussi des différences quand nous tenons seulement compte de la ville d'Evreux d'un côté et de l'ensemble de l'agglomération de l'autre. Je pense notamment au nombre de Cadres. J'ai bien noté qu'à Evreux très peu de Cadres ont été recensés alors que lorsque nous regardons l'aire urbaine dans sa globalité, le taux est tout à fait normal. Ce qui veut dire que les Cadres ne sont pas sur le territoire d'Evreux, ce qui doit nous interroger. Je pense également à la question des revenus ou la différence est frappante. En effet, entre les revenus par unité de consommation à Evreux et ceux à l'échelle de l'aire urbaine, nous passons d'un rapport de 1 à 1,5. Nous devons donc nous interroger sur ce qui se passe à Evreux mais aussi à l'échelle de l'agglomération ainsi que sur les différences potentielles qui existent entre le territoire ébroïcien et ce qui se passe au niveau de l'aire urbaine. Ces éléments m'ont fait penser à une des pistes de travail qui a été évoquée dans le cadre d'un groupe sur la cohésion sociale et territoriale qui était de créer un observatoire en termes de cohésion sociale sur l'ensemble de l'agglomération. Nous observons que nous disposons de matière pour travailler sur ce sujet, sur la base de données qui soient fiables et un peu plus précises. Je pense qu'il serait intéressant d'adosser cet observatoire à la fois au niveau de la ville d'Evreux mais aussi de l'agglomération.

Mme Christine FESSARD

L'Elue rurale que je suis fait que j'aimerais me placer à la croisée des deux présentations très intéressantes qui nous ont été faites. Je constate qu'il est important voire vital de protéger les terres agricoles, qu'il faut travailler sur les zones tampons et en même temps trouver du résidentiel de qualité pour attirer certaines populations des classes moyennes qui auront envie de s'installer à la campagne ou à la ville, chez nous plutôt qu'ailleurs. Ce que je dis n'est pas innocent puisque nous avons reçu très récemment une brochure qui expliquait comment travailler sur les lisières de nos villages. Cette semaine j'ai bien failli rencontrer le maire de Saint Aubin d'Ecroville et finalement la rencontre n'a pas pu avoir lieu. La commune de Saint Aubin a travaillé sur ces lisières de façon assez intéressante. Il faut savoir qu'au 19^{ème} siècle, les cadastres tenaient compte non seulement de l'habitat mais aussi de la façon dont la terre était cultivée, de la façon dont certaines terres étaient communes à la population. C'est un savoir vivre ensemble qui est sous-jacent.

Je pense que nous avons avec ces présentations des éléments qui nous permettront de travailler dans cet esprit avec nos outils que sont le schéma de cohérence territoriale, le PLH et bien évidemment le PLU dans nos communes.

Mme Michèle RIVE

Je souhaite faire jute un rappel sur la mission obligatoire que tous les CCAS d'Ile de France ont d'avoir un Observatoire Social Local. Celui-ci a été remis en route depuis plus d'un an à Evreux. J'ai apprécié la présentation de l'INSEE qui m'a confortée dans la bonne analyse que le CCAS avait fait à la fois de la ville d'Evreux et du territoire du GEA.

Cet observatoire local existe déjà au niveau du CCAS et nous pouvons peut être nous interroger pour avoir des compléments d'informations. Nous pourrions le faire facilement puisque nous avons édité le rapport 2010 sur cette observatoire qui est diffusé depuis hier. Lorsque nous disons Observatoire Social Local, il est bien évident qu'il ne s'agit pas uniquement d'un observatoire sur les populations les plus en difficulté d'Evreux mais bien sur l'observatoire lié aux questions de cohésion sociale dans lesquelles nous intégrons déjà un certain nombre de données qui sont éloignées du social à l'image des données économiques. Petit à petit, d'autres données seront intégrées. Je propose que le lien se fasse entre ce dont le GEA a besoin et ce que le CCAS dans son Observatoire Social Local est déjà en mesure de proposer et comment nous pouvons réaliser une extension. Il est inutile de créer des structures redondantes. Nous ne pouvons pas nous permettre aujourd'hui, avec les budgets contraints d'avoir le luxe de ces redondances.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Le document présente des indicateurs forts sur l'agglomération et sur la ville centre et surtout l'image qui en ressort d'un territoire rural. Cette même image m'avait marqué puisqu'il m'a été donné d'aller à Bruxelles à la Commission Européenne et j'avais été surpris de voir la ville d'Evreux classée comme commune rurale. Les critères prenaient en compte les surfaces construites sur l'agglomération et les surfaces construites sur la ville. Il faut savoir que 30% de notre territoire est constitué de forêts. A partir de là, nous prenons vite une image de territoire rural. Il faut peut-être la conforter et la travailler différemment. Je voulais revenir sur les indicateurs de communautés qui nous sont proches comme la CASE et la CAPE. Nous avons eu en troisième commission la présentation des SCOT de ces deux communautés d'agglomération, des indicateurs de même nature et ils étaient vraiment très différents. Il faut savoir que le revenu moyen sur le secteur de la CASE est d'1,8. Nous pouvons donc nous interroger sur l'attractivité du territoire d'Evreux sur ce point. Il faut peut-être reprendre ces éléments de l'INSEE pour pouvoir les comparer et faire évoluer notre territoire.

M. Serge LE BEC

Je souhaitais renforcer ce qu'a dit Madame FESSARD dans le cadre d'une lisière, mais c'est davantage aussi pour la protection des sols agricoles. Je crois qu'un des enjeux qui manque au document concerne le remembrement des terres agricoles dans certains secteurs du plateau du Neubourg ou de Saint André. Trop de sols sont actuellement érodés par les ruissèlements. Par ailleurs, le remembrement passe parfois par la reconstitution de haies vives; il s'agit d'un enjeu majeur de l'agglomération de pouvoir continuer à produire des corridors écologiques. Il me paraît important de le signaler dans l'esprit de reconquête écologique et durable du territoire de l'agglomération.

M. Bernard PREVELLE

Je voudrais simplement marquer un point fort de ces présentations qui est l'hyper centralité d'Evreux. A la fin en matière d'emplois et d'habitat. Nous avons déjà noté ces aspects 20 ans auparavant mais nous observons que ces phénomènes se sont renforcés. Ils doivent nous faire réfléchir sur l'ensemble de notre territoire et de notre agglomération. Les choses se sont plutôt aggravées ces derniers temps et sont le résultat du dernier SCOT qui a été décidé quelques années plus tôt. Il faut aussi mettre en lien la réflexion avec les espaces ruraux qui sont autour de nous pour que les choses soient cohérentes sur l'ensemble.

Mme Sophie BUQUET RENOLLAUD

Plusieurs éléments m'ont frappée. Les emplois précaires sont une tradition industrielle à Evreux et il serait souhaitable de ne pas préserver cette tradition trop longtemps et notamment dans la transformation de l'activité économique sur d'autres activités qui pourraient être également génératrices d'emplois trop précaires. Ce qui pourrait être considéré comme un manque d'attractivité d'Evreux est à mon sens lié au vieillissement du patrimoine immobilier et l'enjeu n'est pas seulement sur l'équilibre de la construction de logements neufs mais aussi sur la restructuration et la réhabilitation de notre patrimoine immobilier existant. J'ai bien noté les écarts qui s'aggravent au niveau des revenus de la population entre les plus pauvres et les plus aisés avec une répartition des habitations matérialisée par l'accueil des plus pauvres à Evreux et des plus aisés en dehors. Il s'agit d'un véritable enjeu en termes de cohésion territoriale. A ce titre, nous avons travaillé sur un projet de pôle d'excellence rurale mais nous n'avons pas été retenus. Ce projet répondait pourtant à beaucoup des enjeux qui ont été pointés dans ces deux diagnostics. Je voudrais conclure en émettant le souhait que nous continuions à travailler sur ce projet. Les constats que nous avons faits sont réels et les enjeux sont toujours vrais. Certains volets, notamment en termes de cohésion sociale et territoriale étaient axés autour de projet d'insertion. Le projet de l'Europe qui y était intégré est en train de se faire sur le territoire de la CASE. Nous avons validé ce projet en Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Economique sur le territoire de la CASE. Il est dommage qu'Evreux ne puisse pas répondre en termes de foncier disponible pour du maraichage. Je souhaite que nous continuions à aller en avant sur ce projet-là. Des choses restent à faire sur notre territoire, continuons.

M. QUENNEHEN

Je suis un peu resté sur ma faim sur ces études et notamment sur le concept de cohésion sociale. J'aimerais bien avoir une définition claire et des indicateurs associés. Par exemple, j'aurais aimé savoir qui utilise les équipements collectifs et quelle est la circulation dans l'agglomération; qui utilise le gymnase, la salle de spectacle etc. Ces données n'apparaissent pas. Le constat est le même que celui fait dans le cadre de l'observatoire du CCAS mais nous n'avons pas d'informations vraiment supplémentaires.

Enfin, je ne pense pas qu'il soit possible de résumer la cohésion sociale en disant « les riches sont là, les pauvres sont là, les pauvres viennent de là. ». Il ne s'agit pas de cohésion sociale, mais un constat qui n'explique pas comment ça marche et comment ça pourrait marcher. Le constat est identique en ce qui concerne l'attractivité. Je suis un peu déçu sur la partie du diagnostic agricole. Il manquait par exemple l'étude des conditions pour que les jeunes agriculteurs s'installent, pour que l'agriculture bio se développe etc. Enfin, dans l'étude INSEE il est question de revenus et dans le diagnostic agricole il n'en est jamais question, ce qui domme.

M. Régis CHOPIN

Je voudrais apporter deux précisions par rapport à la présentation du diagnostic agricole. Le premier est que nous sommes face à un phénomène de nomadisation des exploitations agricoles. Ce phénomène est de plus en plus fréquent sur les communes de l'agglomération puisque aujourd'hui certaines communes n'ont plus qu'un seul agriculteur ayant son siège dans la commune, voire aucun. Je prends l'exemple du canton de Gaillon : six communes dont trois qui n'ont plus de siège social d'exploitations agricoles. Cette nomadisation a été voulue par l'agrandissement des exploitations agricoles qui a souvent été souhaité par les agriculteurs. Cette nomadisation a une double conséquence : une circulation de plus en plus importante d'engins agricoles de grandes largeurs, circulation de plus en plus difficile dans les communes de plus de 500 habitants. D'autre part, une communication difficile avec les riverains des parcelles cultivées puisque l'agriculteur n'est pas forcément connu dans la commune où il part travailler.

Le second point que je voulais aborder est l'aspect des filières locales et des filières de proximité. Ces filières locales sont importantes pour l'avenir de l'agriculture. Les travaux actuellement menés par la Chambre d'Agriculture et la FNSEA de l'Eure conjointement avec le Conseil Général de l'Eure prouvent la détermination des agriculteurs et l'intérêt de ces derniers pour les filières de proximité ou locales. Je rappelle que le groupement 276 a passé un appel d'offres pour 14,5 millions de repas pour l'année scolaire en cours. L'approvisionnement par le biais de filières courtes est déjà en place pour cette année scolaire.

M. Michel CHAMPREDON

Sur la question du pôle d'excellence rurale, il n'a pas reçu le budget de fonctionnement de l'Etat mais les projets ne sont pas perdus de vue. Du fait de la préparation budgétaire, des contraintes budgétaires rendent nécessaires de lisser un peu plus dans le temps certains projets. Nous devons trouver des partenariats qui permettront d'assurer les budgets et donc la réalisation de ces dossiers. Evidemment, tout le travail réalisé reste pertinent et en perspective.

Plusieurs élus avaient exprimé le souhait de participer plus activement à la préparation du livre vert, avec notamment l'intérêt d'avoir un groupe de travail de suivi et d'évaluation de la démarche. Je suggère que nous créions ce groupe de travail de suivi et d'évaluation en lançant ce soir un appel à candidatures à ceux qui voudront. Monsieur GREGOIRE et Monsieur PYSSON sont là pour recueillir vos candidatures. L'idée est de construire une méthodologie d'évaluation basée sur les indicateurs de suivi qui permette de faire du livre vert un document dynamique et évolutif. Merci à vous Messieurs Follin, Dubuisson, Madame, aux collaborateurs de l'INSEE et de la Chambre d'Agriculture de votre présence. Ce travail d'analyse sera complété par des travaux ultérieurs.

FINANCES

3 - Exercice 2011 – Décision modificative N°2 – Révision de l'AP/CP « voirie »

Mme Christine FESSARD

En fait, vous avez devant vous le projet d'évolution des AP/CP. En réalité vous aviez 1 140 000 euros prévus en 2015 et nous proposons de passer à 270 000 euros de façon à augmenter la somme sur l'année 2011 de 3 840 000 euros à 4 710 000 euros. Vous avez le détail de cette décision modificative que nous proposons ce soir. Je peux vous en présenter quelques éléments ou passer la main à Monsieur METAYER. Techniquement, je pense qu'il peut être intéressant que Monsieur METAYER s'exprime.

M. Claude METAYER

Vous avez l'explication sur la note. Le but de la mécanique est d'éviter de différer des travaux dans le temps. Dans l'AP/CP qui avait été votée au budget il était question de 3.8 millions d'euros. A l'époque les services de l'agglomération avaient pensé qu'il était peut-être préférable d'éviter d'inscrire une somme que nous serions incapables de réaliser. Il est stupide de noter des budgets que nous ne réalisons pas mais d'un autre côté, nous avons eu des augmentations de travaux liées aux axes forts sur les Citées Unies et Avenue Foch. Ces travaux étaient assez lourds du fait notamment de surplus de matériaux. Notre souhait est de ne pas prendre de retard par rapport au programme que nous nous sommes fixés et dans la mesure où nous avons inscrit 4.8 millions de travaux dont 80% réalisable cette année, nous voudrions les réutiliser dès maintenant. Je rappelle que tous les travaux différés dans le temps subissent l'augmentation de l'indice du bâtiment, ce qui n'est pas un bon placement.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Pour moi les travaux qui ont été réalisés sont incompréhensibles. En effet, sur la ville d'Evreux, le pôle D avait un programme établi par les élus qui n'a pas été retenu.

Le GEA nous a communiqué un document classant sur 13 critères l'état de la voirie d'Evreux. Une quarantaine de rues ont des critères classés plus de 100, c'est-à-dire qu'il est urgent de faire des travaux. Monsieur BIDAULT avait listé chaque rue pour lister et valider au pôle D les travaux et ces derniers n'ont pas été retenus. Aujourd'hui, ont été classés 20,30 ou 40 – c'est-à-dire les voiries qui ne nécessitent pas de travaux : classée 20 : Boulevard des Citées Unies. Classés 110 : la rue des Bleuets, la rue des Marguerites. La rue Duguesclin n'a même pas été étudiée. Je suis étonné que les choix qui nous ont été proposés ne soient même pas ceux qui ont été retenus. J'aimerais donc que pour la voirie qui concerne la ville d'Evreux nous ayons une visibilité et que les critères donnés par les élus de la ville soient respectés.

Je voulais également revenir sur un projet qui m'a marqué, à savoir la bretelle de la CCI. Ces travaux de voirie ont donné lieu à une délibération spécifique. Nous étions convenus que sur la bretelle de la CCI inclurait un aménagement de voie piétonne et de piste cyclable. Aujourd'hui la voirie est faite mais sans piste cyclable et sans trottoir. Pour expliquer cette situation il m'a été répondu que la poursuite des travaux n'était pas possible tant que la ville d'Evreux n'avait pas enterré les réseaux. Il faut savoir que la ville d'Evreux via son pôle D n'a jamais donné son aval pour faire ce dossier. Il s'agit d'un dossier de l'Agglomération basé sur des critères que je ne connais pas. La bretelle d'accès est donc faite mais où sont les trottoirs et la piste cyclable ? Je m'interroge donc de devoir voter un montant sans connaître les objectifs.

M. Didier CRETOT

Je suis un peu inquiet par rapport aux chiffres présentés. Je vois que nous avons voté un plan pluriannuel d'investissement et que nous avons prévu des recettes sur ce même plan et qu'aujourd'hui nous sommes sur des dépassements sur tous les dossiers. Il est question de 110 000 euros pour la piste cyclable, 25 000 euros pour le carrefour...certaines estimations passent de 500 000 euros à 700 000 euros. Je ne fais donc plus confiance au plan pluriannuel d'investissement et à la programmation des dépenses et des recettes pour les 5 ans à venir. Où allons-nous ? Je m'étonne que nous puissions jouer avec de l'argent de 2015 pour 2011.

Mme Sophie BUQUET RENOLLAUD

Je voulais faire sensiblement la même intervention. Je n'arrive pas non plus à comprendre pourquoi nous payons plus cher que ce qui était prévu. Je ne comprends pas les choix et les dérapages.

Mme Monica LEMEILLEUR

Je me pose la question des postes sur les travaux supplémentaires et les travaux de nuit. Pour ces derniers, si j'ai bien compris, il s'agissait d'accélérer les travaux. En revanche pour les travaux et enrobés supplémentaires, je voudrais être sûre que ce ne sont pas des travaux qui ont été mis en plus du programme en utilisant des budgets alloués à d'autres projets

M. COT

Pour vous préciser l'aspect AP/CP et le PPI, Programme Pluriannuel d'Investissement. S'agissant de l'AP/CP, l'autorisation de programme, c'est-à-dire les 21,2 millions d'euros ne sont pas modifiés et ne sont pas l'objet de la délibération. Nous vous proposons de modifier le crédit de paiement.

M. Didier CRETOT

Si tous les dossiers dérapent de cette manière, les autorisations de paiement seront moindres.

M. Michel CHAMPREDON

Madame FESSARD dit que c'est la deuxième décision modificative de l'année. Il n'est pas une découverte qu'entre le vote d'un budget primitif d'estimation faite par les services sur la base de ratios moyens nationaux et le résultat des appels d'offres des écarts apparaissent. Il s'est trouvé que des appels d'offres étaient au-dessus des estimations faite par les services. A un moment donné, il faut quand même payer.

M. Alain NOGAREDE

Le dérapage financier est gênant. Si les appels d'offres dépassent les limites, nous pouvons les refuser. S'agissant de l'opération financière, je l'ai bien comprise. En revanche, je m'aperçois que nous engageons de l'investissement pour 2013 à hauteur de 349 430 euros qui devons donc être supportés sur le budget 2013. Je ne sais pas en quoi consistent ces travaux en 2011.

M. Philippe VIVIER

Je conçois que des erreurs peuvent être commises dans des estimations mais quand celles-ci sont de l'ordre de 40%, je me pose des questions sur la juste appréciation des choses. Je m'interroge sur un véritable travail estimatif effectué en amont. La situation actuelle induit les élus en erreur et je demande qu'un véritable contrôle de gestion soit mis en place au préalable. Il faut être en mesure de comprendre pour le pétrole ou le bitume ont augmenté et ne pas prendre des chiffres nationaux datant de plusieurs années. Nous devons tirer des leçons de ces erreurs pour ne plus les reproduire à l'avenir. Il est désagréable de mettre de l'argent sans avoir en face les volumes de travaux espérés.

M. Serge LE BEC

Monsieur VIVIER a parlé de la hausse des produits pétroliers mais je voudrais savoir quelle est l'incidence entre le surcoût d'un enrobé au mètre carré et la hausse globale dont nous sommes affectés.

M. José LAHEYE

Cela vient d'être dit mais 40% de dépassement c'est quand même un peu lourd. Je voudrais rappeler qu'avenue Foch nous avons de la tôle ondulée. Pour 40% de plus, nous pourrions faire nettement mieux.

Je pense que des superbes rustines avaient été faites deux ans auparavant et nous pouvions attendre avant de refaire la totalité. Les membres de la Commission des Finances ont été consultés par mail et je voudrais connaître les avis qui ont été donnés.

M. Thierry DESFRESNES

Je voudrais rebondir sur ce que disait Jean-Paul LE VOURC'H par rapport aux travaux de voirie de la ville d'Evreux. Autant les travaux sur le Boulevard des Citées Unies devenaient indispensables, autant l'Avenue Foch et encore plus le Boulevard de Normandie auraient pu attendre davantage. J'avais juste une question par rapport à AP/CP de la déviation d'Evreux. Je vois que l'opération a été reportée de 2011 à 2013, est-ce que cela signifie que nous aurons un report de la réalisation de la déviation ?

Mme Nathalie FURNON

En réalité la question que je me posais était comment pouvons-nous engager des dépenses qui sont supérieures de 40% au montant qui a été budgétisé. Il me semble aberrant que nous puissions nous en rendre compte seulement aujourd'hui.

Mme Christine FESSARD

Par rapport à la commission des finances. Cette dernière a une quinzaine ou une vingtaine de membres. 9 personnes ont répondu par courriel, 5 étaient d'accord avec l'APCP, 1 personne s'est abstenue et 3 autres avaient des interrogations. Parmi les interrogations, une personne s'est dite opposée si cela correspondait à des travaux non prévus. Une autre posait la question des suppléments de travaux et des incidences sur les CP 2015 du PPI. Une personne encore, s'étonnait des écarts et souhaitait que la vigilance soit accrue sur la fiabilité des précisions.

Je reviendrais sur l'AP/CP suivante concernant la déviation Sud-Ouest. Je souhaite préciser que nous sommes sur la deuxième décision modificative de l'année, il ne s'agit donc pas de dérapage tout azimut. Ensuite, je propose qu'au niveau de la sous-commission des finances un travail de gestion soit effectué afin d'étudier ce qui s'est passé et pour mettre des outils en place afin que cela ne se reproduise pas.

M. Claude METAYER

Par rapport à l'intervention de Monsieur Le VOURC'H, je tiens à signaler que les travaux qui ont été effectués sur la ville d'Evreux ont bénéficié d'une concertation entre les services de l'agglomération et de la ville d'Evreux avec M. BIDAULT. Il avait été retenu que nous souhaitions faire des travaux là où nous n'intervenons pas sur les réseaux. En effet, nous avons refait des rues et étions forcés quelques années plus tard de tout casser puisque les réseaux n'avaient pas été faits. Les travaux qui ont été retenus sur Citées Unies, Avenues Foch et Gambetta ont été effectués en suivant cette logique. Il est vrai que le classement de l'état des voiries a été en ce sens un peu bousculé. Nous avons à faire à un axe important de circulation, ce qui veut dire que les estimations ont été mal calculées. Nous avons notre part de responsabilité dans cette augmentation puisque nous avons certainement sous-évalué certains aspects.

M. Michel CHAMPREDON

Quand Monsieur METAYER parle des réseaux, nous pensons naturellement aux réseaux d'eau et d'assainissement. Je pense également au réseau de chauffage puisqu'avec les travaux d'extension du chauffage urbain, il a été nécessaire de modifier un certain nombre de rues. Puisque nous creusions pour les réseaux de chauffage, l'occasion était donnée de refaire le bitume. Sur cette délibération nous avons bien compris que nous regrettions tous les évolutions des dépenses...

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Et sur la CCI ?

M. Claude METAYER

Sur la CCI, nous avons repris les travaux qui étaient décidés.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Non, les trottoirs, la piste cyclable.

M. ROUSSEY

C'est prévu l'année prochaine

M. Jean-Paul LE VOURC'H

C'est prévu l'année prochaine !

M. ROUSSEY

Nous avons prévu de faire les travaux en deux phases : la voirie cette année et l'enfouissement des réseaux l'année prochaine. Nous avons posé toutes les gaines pour que rien ne soit abîmé l'an prochain lors des travaux d'enfouissement des réseaux.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Qu'est ce qui conditionne ce type de procédure ?

M. ROUSSEY

C'est exactement ce qui a été dit tout à l'heure. La ville d'Evreux n'a pas prévu dans son budget l'enfouissement cette année, il sera fait l'année prochaine. Cela ne change rien au coût global de l'opération.

M. Michel CHAMPEREDON

L'important est de ne pas recasser des travaux déjà effectués.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette délibération ?

☛ **le Conseil ADOPTE** (moins 14 abstentions) la décision modificative n°2, et les modifications d'AP/CP ci-dessous :

Budget principal

Afin de poursuivre la réalisation du programme de voirie 2011 présenté lors de la 7^{ème} commission du 14 juin dernier, il est proposé d'abonder les crédits de paiement 2011 de l'AP/CP voirie et de procéder à une Décision Modificative permettant d'engager les nouveaux travaux dès le 1^{er} octobre pour éviter les intempéries hivernales, pour un montant de 870 000 €.

AP/CP voirie

Section d'Investissement

Dépenses

AP/CP : Programme de voirie classique (VOIRIE)

AP= 0 €

CP 2011 : + 870 000 €

CP 2015 : - 870 000 €

APCP modifiée par cette DM

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
110101	Programme de voirie classique	21 200 000	4 710 000	4 960 000	5 560 000	5 700 000	270 000

Aussi, il convient de trouver de nouveaux crédits afin d'alimenter l'augmentation du CP 2011 pour l'AP/CP voirie.

AP/CP Déviation Sud Ouest

Au BP 2011, il avait été prévu le versement du fonds de concours pour la déviation Sud Ouest, projet ayant fait l'objet d'un montage en AP/CP et voté lors du Conseil d'agglomération du 30 mars 2010 suivant un échéancier établi avec la DREAL. Ce versement 2011 fait l'objet d'un décalage sur l'année 2013 suite à un nouvel accord avec la DREAL.

AP/CP Déviation Sud Ouest

Section d'Investissement

Dépenses

AP/CP : Contournement d'Evreux déviation Sud Ouest (CONTOUREVR)

AP= 0 €

CP 2011 : - 1 219 430 €

CP 2013 : + 1 219 430 €

APCP modifiée par cette DM

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100101	Contournement d'Evreux Déviation Sud Ouest	2 938 860	500 000	0,00	1 219 430	1 219 430

Pour maintenir l'équilibre budgétaire de la section investissement du budget principal, il convient d'inscrire :

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 23 – nature 2315 – Provision travaux : + 349 430 €

Budget SPANC

Afin de pallier à l'insuffisance de crédits pour les salaires et les charges du personnel du budget SPANC, il convient d'opérer les ajustements de crédits suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – nature 611 – Sous traitance générale : - 10 000 €

Chapitre 012 – nature 6411 – Rémunération pers Tit. : + 10 000 €

2 - Contribution Economique Territoriale –Cotisation minimum – Fixation de la base

La deuxième délibération concerne la fixation de la base de la contribution économique territoriale. Cette base servira de calcul pour la contribution des entreprises. Un travail a été effectué et je donne la parole à Christine FESSARD pour résumer de façon simple.

Mme Christine FESSARD

Vous savez que la CET est composée de la CFE et de la CVAE. La CFE, nous en avons fixé la base l'an dernier à 2 000 euros ; elle est revalorisée cette année à 2 030 euros.

Depuis, une nouvelle réglementation est apparue qui permet aux collectivités de revoir le montant de cette base et de la moduler selon le montant du chiffre d'affaires des entreprises. Le GEA, en sa qualité d'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut, sur délibération, établir cette cotisation minimum à partir d'une base dont le montant doit être compris en 2011 entre 203 et 2 030 euros pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est inférieur à 100 000 euros. En clair, rien ne changera s'agissant de ces entreprises. Pour les autres contribuables, entre 203 et 6 000 euros. Il ne s'agit pas du montant de la fiscalité mais bien de la base sur laquelle seront pris les 23.95%. Le Conseil peut également s'il le souhaite réduire ce montant de moitié ou davantage pour les assujettis exerçant leur activité professionnelle à temps partiel pendant moins de 9 mois de l'année. L'avis de la commission est favorable pour tous, à l'exception d'une personne qui a souhaité différer sa réponse et qui n'est pas là ce soir d'ailleurs. Tout le monde était d'accord pour arrêter ce montant à 4 500 euros, soit à mi-montant de la base. Un élu a fait remarquer qu'il est extrêmement difficile de savoir si une entreprise travaille à temps partiel, il n'est peut-être pas idéal de compliquer le jeu et de rester sur le principe d'une base à 4 500 euros.

M. Jean-Claude JAMES

Vu la situation de nos finances, pourquoi ne passons-nous pas à 6 000 euros directement. Est-ce que l'impact sur l'entreprise est important ?

M. Alain NOGAREDE

A-t-on une idée de la recette nouvelle par rapport à l'an dernier ?

M. Thierry DESFRESNES

J'ai en tête les débats que nous avons eu lors du vote du budget où nous avons pu constater que la participation des entreprises au budget de l'agglomération est réduit de près de 50%. Pourquoi n'augmentons-nous pas cette base ?

M. Jean-Paul LE VOUREC

Pour ma part, j'aurais aimé avoir une simulation sur les entreprises avec les plus gros chiffres d'affaires pour étudier l'évolution entre 2011 et 2012.

Mme Christine FESSARD

Je peux vous dire que la cotisation minimale de 4 500 euros réduite des 2 030 euros déjà délibérés par nous l'an dernier, ramène la cotisation à 2 470 euros auxquels s'appliquent les 23.95%, soit une augmentation de 592 euros pour les entreprises d'un chiffre d'affaires de plus de 100 000 euros. Souhaitez-vous que nous appliquions 6 000 euros ?

M. Jean-Yves GAIN

Il m'a semblé comprendre que nous avons deux tranches de contribuables, ceux dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 euros et ceux dont le chiffre d'affaires est au-dessus de ce montant. Il nous est proposé de fixer le montant de la base à 2 030 euros – donc le taux maximum - pour les contribuables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 euros. A partir du moment où nous prenons le taux maximum pour ceux qui sont en dessous de 100 000 euros, il me semblait étrange que nous ne prenions pas le taux maximum pour ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 euros.

Mme Nathalie FURNON

Il me paraît compliqué de décider de fixer une base ce soir. En tout cas, je ne pense pas avoir suffisamment d'éléments en main pour décider quelle base convient.

M. Michel CHAMPREDON

Moi-même je me suis interrogé quand j'ai vu le travail de la commission des finances. Pourquoi ne pas monter à 6 000 euros ? Le delta est de l'ordre de quelques dizaines d'euros, ce qui est ridicule à l'échelle d'un chiffre d'affaires d'entreprise. Autant à l'échelle d'une entreprise l'écart est dérisoire, autant multiplié par le nombre d'entreprises, cela peut être plus intéressant pour nous, même si ce n'est pas une révolution fiscale pour l'agglomération. De plus 6 000 euros n'est que la base de calcul, il ne s'agit pas de la contribution payée par les entreprises. Pour ma part, j'y suis assez favorable.

Mme Laurence CHAPPELLE

Dans la mesure où nous n'avons pas hésité à taxer les ménages, nous ne devrions même pas nous poser la question pour les entreprises.

M. Michel CHAMPREDON

Sur l'amendement, c'est-à-dire de mettre la base à 6 000 euros, qui est favorable ?

☞ **DECIDE** (moins 4 abstentions et 1 voix contre) de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum de la cotisation foncière des entreprises, de **FIXER** le montant de cette base à **2 030 €** pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est inférieur à 100 000 € sur la période de référence, de **FIXER** le montant de cette base à **6 000 €** pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est supérieur ou égal à 100 000 € sur la période de référence, et **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

CONSEIL

4 - Commission intercommunale des impôts indirects – Composition – Proposition de la liste des commissaires titulaires et suppléants

M. Michel CHAMPREDON

La dernière délibération avec un vote – après il ne s'agira que d'un rapport – concerne la composition de la commission intercommunale des impôts directs. Je passe la parole à Christine FESSARD.

Mme Christine FESSARD

La commission sera composée d'un Président et de 10 commissaires titulaires. La liste est à valider.

Mme Sylvie MOUSSEL

Il manque juste un suppléant hors GEA. Nous avons plusieurs contacts et aurons nécessairement une réponse positive. Il vous est proposé de prendre le premier contact qui accepte d'être suppléant. Nous transmettrons ensuite la liste complète à l'Etat.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'opposition ?

☐ **ARRETE**, tel que ci-après, la liste des 20 commissaires titulaires et 20 suppléants qui seront envoyés à M. le Directeur des Finances Publiques, afin que ce dernier retienne la composition définitive (10 titulaires et 10 suppléants) de la Commission intercommunale des Impôts directs, créée par le GEA le 30 juin 2011, conformément à la réglementation :

Commissaires titulaires domiciliés dans le périmètre communautaire

M. MOLINA Michel, né le 14.06.48 à Paris 17^{ème}, domicilié 2 rue de la Glane, 27930 HUEST

M. WALASZEK Jean-Pierre, né le 23.08.1947 à Evreux (27), domicilié 376 rue des Brûlins, 27180 LE PLESSIS GROHAN

M. VANTHUYNE Marc, domicilié 61 rue des Chenevières 27930 GUICHAINVILLE

M. CHAMPIN Didier, domicilié 2 rue du Clos de la Noë – Melleville - 27930 GUICHAINVILLE

M. LEJOSNE Claude, domicilié 64 rue des Moissonneurs 27930 GUICHAINVILLE

M. BICHON Michel, né le 07.06.1951 à la Ferté Vidame (28), domicilié 15 rue de la croix blanche 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT

M. GANTIER François, né le 19.11.1942 à Surtauville (27), domicilié 11 rue Joliot Curie 27930 GRAVIGNY

M. FLUTEAU Pascal, né le 15.10.1958 à Dreux (28), domicilié 2 rue de la Forêt 27180 LES VENTES

M. SALLE Michel, 27930 EMMALEVILLE

Mme HAMON Claudine, née le 27.06.1951 à LANGON (35), domiciliée 7 impasse des Pommiers 27930 FAUVILLE

M. SASIELA Stanislas, né le 17 mai 1939 à Paris XV, domicilié 10 rue Grande 27120 LE VAL DAVID

Mme SAUDBREUIL Francine, née le 20.06.1955 à EVREUX (27), domiciliée 2 rue du Vivier 27930 LE VIEIL EVREUX

M. BAGOT Bruno, né le 16.11.1963 à EVREUX (27), domicilié 12 impasse du Bois Morin 27930 LE VIEIL EVREUX

M. DUBUISSON Gérard, né le 10.12.1949 au VIEIL EVREUX (27), domicilié 1 rue du Château 27930 LE VIEIL EVREUX

M. MORICEAU Pierre, né le 7.10.1948 à St Germain du Fresney (27), domicilié 16 rue du stade 27930 NORMANVILLE

Michel METAYER domicilié 87 rue Marcel Paul – Immeuble Aubrac – Appt 50 27000 EVREUX

Christian DELAMARE 32 rue de Pannette, 27000 EVREUX

Philippe BORDIER 29 rue des Authieux 27000 EVREUX

Commissaires titulaires domiciliés hors du périmètre communautaire

M. MANSARD Arnaud, né le 18.09.1980 à Mont Saint Martin (54), domicilié 33 bis rue Cartault, 92800 PUTEAUX

M. HALL Jonathan, né le 02.06.1962 à Southend-on-Sea (GB), domicilié 24 rue Félicien David 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

Commissaires suppléants domiciliés dans le périmètre communautaire

M. CORGIER Daniel, domicilié 22 résidence les Pierres Blanches 27930 GUICHAINVILLE

M. GILLES Chantal, domicilié 8 rue des Marais Châtelais 27930 GUICHAINVILLE

M. CHOPIN Régis, domicilié le Buisson Garembourg 27930 GUICHAINVILLE

M. QUEMERAIS Pierre, né le 03.06.19 35 à Plerguer (35), domicilié 19 allée J Restout 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT

M. RYCINA Cléfan né le 01.01.1944 au Neubourg (27), 27930 GRAVIGNY

M. VAN BESELAERE Daniel, né le 31.07.1944 à Saint Denis (93), domicilié 33 rue Alberte Lannesval 27180 LES VENTES

Mme CALERO Mauricette, 27930 EMALLEVILLE

Mme BOURDON Sylvie née le 26.05.1965 à VERNON (27), domiciliée 27 route de Vernon - 27930 FAUVILLE

Mme NEUVILLE Sylvie, née le 19 juillet 1959 à EVREUX (27), domiciliée 11 chemin du stade 27120 LE VAL DAVID

Mme POULARD Marie-Christine, née le 27.12.1952 à Constantine, domiciliée 5 rue des thermes 27930 LE VIEIL EVREUX

M. JUMEAUX Jean-Marc, né le 08.09.1952 à EVREUX (27), domicilié 7 rue du Château 27930 LE VIEIL EVREUX

M. LELIEVRE Jean-Baptiste, né le 13.07.1963 à VERNON (27), domicilié 2 rue des thermes 27930 LE VIEIL EVREUX

Mme HEUZE Brigitte, née le 4.12.1960 à SASSEVILLE (76), domiciliée 8 rue des Pâquerettes 27930 NORMANVILLE

Luc CASSIUS 38 rue de la Côte blanche 27000 EVREUX

Jacqueline DUGUEY 71 rue de Conches 27000 EVREUX

Ludovic ANGOT Rue du Dr Roux 27000 EVREUX

Gudjo TONGNIVI 9 rue Marcel Paul 27000 EVREUX

Denis COLLIN 6 rue Pablo Picasso 27000 EVREUX

Commissaires suppléants domiciliés hors du périmètre communautaire

M. GUYARD Christophe, né le 27.04.1956 à Boulogne-Billancourt (92), domicilié 13 Bd de la Tour Maubourg 75007 PARIS

5 – Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie – Gestion du Grand Evreux Agglomération – Rapport d'observations définitives.

M. Michel CHAMPREDON

Ce soir, comme il est prévu dans le code général des collectivités territoriales, nous sommes amenés à présenter et à débattre du rapport de la chambre régionale des comptes de Haute-Normandie consacrée à la gestion de notre agglomération de 2003 à 2007 ainsi que quelques éléments de gestion sur la fin de l'année 2010. Dans ce travail ont été pointées quelques incohérences et inquiétudes. Je pense notamment à cette remarque de la page 23 précisant que « malgré sa situation positive sur la période...

M. DUPARD

Je voulais prendre la parole depuis le début de votre intervention pour dire que ce point à l'ordre du jour est incompatible avec mes fonctions. Je ne participerai donc pas au débat.

M. Michel CHAMPREDON

« la CAE dispose de marges de manœuvre réduites, tant sur la fiscalité actuellement mise en œuvre en raison d'importantes charges de structures qui affectent sa gestion courante ».

Cette remarque est importante, car elle nous rappelle que ce rapport a été rédigé avant cette importante mise à plat de notre fonctionnement et de notre gestion réalisée depuis 2010. Il faut donc avoir constamment à l'esprit qu'à l'époque, les magistrats de la CRC n'ont pas pu, par définition, tenir compte, par exemple, des ressources de la fiscalité mixte, de la mise en place d'un contrôle de gestion ou du futur pacte de gestion financière et fiscale.

Néanmoins, bien entendu, il importe de répondre aux différents points soulevés dans ce rapport. C'est ce à quoi je vais maintenant m'atteler.

Je vous propose de souligner les observations significatives que relève la Chambre Régionale des Comptes. Nous pouvons constater que ce rapport ne relève pas de mise en cause de personne.

La création de la collectivité

Le périmètre du territoire communautaire est pertinent, il réunit 37 communes avec une grande diversité entre la ville centre EVREUX et les communes rurales, ce qui a induit une réorganisation de la carte intercommunale (avec notamment les différents syndicats). Je note que Mr NICOLAS précise : « Cette situation a conduit à des concessions lourdes(...) en faveur des communes rurales qui étaient réticentes à intégrer cette nouvelle structure compte tenu notamment de la fiscalité pratiquée par la ville d'Evreux ».

Après en commun 10 ans de travail, je pense que ces réticences se sont atténuées, mais je constate que dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal une forme de méfiance semble persister pour certains.

Le fonctionnement de l'établissement

La représentation des communes au conseil d'agglomération affirme la volonté politique d'une représentation au profit des communes hors Evreux.

La loi portant réforme territoriale de décembre dernier - dont nous ne savons pas ce qu'elle va devenir dans les mois qui viennent – impose dans sa rédaction actuelle à une redéfinition de notre représentation. Nous aurons probablement à revenir sur ce sujet, et je souhaite dans ce cadre la recherche d'un accord consensuel.

Les compétences

La Chambre Régionale des Comptes prend acte des compétences optionnelles de l'agglomération.

Quant à la définition de l'intérêt communautaire, l'élaboration du Livre Vert et le Pacte Financier et Fiscal sont l'occasion de revisiter les partages entre les actions du GEA et des communes.

Fiabilité des comptes, information financière et sécurité juridique

La Chambre observe que les comptes de notre collectivité sont globalement fiables, mais a constaté des anomalies pouvant altérer la transparence des comptes. La gestion des restes à réaliser des exercices 2005 à 2007 ne laisse plus de doute ainsi quant au résultat de clôture affiché des exercices. Elle note que le contrat de prêt et de trésorerie d'un montant de 15 millions d'euros signé en décembre 2007 constituait une recette certaine pouvant être inscrite en restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2007. La Chambre observe que les inscriptions ont permis au GEA de présenter un résultat de clôture 2007 consolidé excédentaire de 9 804 338,33 millions d'euros, alors que sa situation, sur la base des documents produits lors du contrôle, présentait à la même date un déficit de 2 993 661,67 euros.

Dans un contexte embué, la sous-commission des Finances que j'ai instituée, et animée par M. VIVIER, proposait en 2010 de procéder à une gestion des opérations d'investissement en autorisations de programmes distinctes des crédits de paiement. Ayant pris acte de la proposition, j'ai demandé qu'elle soit étendue dans le cadre d'une prospective financière (notamment le PPI) au plus grand nombre d'opérations.

Cette démarche renforce d'une part la sincérité budgétaire, et d'autre part améliore l'exécution du budget.

Précisons ainsi que le taux d'exécution budgétaire des dépenses d'équipement est de 47 % en 2010 alors qu'il n'était que de 34 % en 2007 et inférieur à 30 % en 2005.

D'ailleurs la Chambre, dans son rapport, approuve ce mode de gestion.

La Chambre observe des imputations erronées des opérations afférentes aux OCLT/CLTR.

(Ouverture de Crédits à Long Terme/Crédit Long Terme Renouvelable)

Depuis le budget primitif 2009, ces opérations sont correctement imputées favorisant ainsi la présentation comptable du financement des investissements par l'emprunt.

Concernant les cessions d'actifs, il a été opéré les corrections nécessaires.

Par ailleurs, la Chambre constate certaines anomalies altérant les résultats des exercices 2006 et 2007.

Je précise que depuis 2009, les rattachements de charges et de produits sont rigoureusement formalisés.

La Chambre observe des anomalies concernant les ICNE (Intérêts Courus Non Echus) aux budgets annexes Eau et Assainissement pour les exercices 2005, 2006 et 2007.

Les rectifications ont été prises par la DM du 18 octobre 2010.

La Chambre note que le Délai Global de Paiement n'était pas satisfaisant et des faiblesses notamment organisationnelles de l'ordonnateur. Le constat est conforté par une vérification sur un échantillonnage des factures de l'exercice 2007.

Nous avons remédié à ces dysfonctionnements par la mise en place d'une procédure de dématérialisation et une procédure de délais de paiement. Ainsi, actuellement nous garantissons la traçabilité des traitements successifs de la liquidation des factures et les délais de paiement se sont nettement raccourcis et je remercie Gaston GAUDEMER de son implication en tant que président de la CAO.

La gestion de l'intercommunalité

La Chambre ne fait pas d'observations particulières sur les conventions de service.

Concernant les conventions de mise à disposition et notamment le garage, la Chambre constate des anomalies liées aux imputations et à la facturation des prestations.

La mise à disposition du service a été régularisée par le transfert de ce service au GEA, en 2010. Par ailleurs, la régularisation financière entre la ville d'Evreux et le GEA sera effectuée lors de notre prochaine réunion de Conseil.

Analyse budgétaire

La Chambre relève le faible taux d'exécution budgétaire de la section d'investissement du budget principal.

La gestion en AP/CP que nous avons mise en place améliore l'exécution comme je le soulignais préalablement (Rappel 47 % en 2010 – 34 % en 2007) et conforte la prospective financière.

Analyse financière

La Chambre observe que malgré un autofinancement progressif, le coefficient de rigidité demeurait élevé en 2007 (67 % au budget principal) ce qui restreint par conséquent sa latitude d'action à court et moyen terme.

Elle précise que s'agissant des produits de fonctionnement, l'évolution enregistrée au cours de la période (+5,2 % par an en moyenne entre 2000 et 2007) a permis d'atteindre 84,7 M € en 2007. Quoique soutenue, elle demeure insuffisante pour faire face à la progression des dépenses sans dégradation du résultat.

Ce qui laissait entrevoir l'effet ciseau de 2009 et des conséquences qu'il a généré sur la politique budgétaire qu'il a fallu mettre en place ; avec un niveau moyen de charges incompressibles de 70 %.

La Chambre attire l'attention sur la progression des dépenses de personnel.

La maîtrise des dépenses de personnel demeure une des priorités de nos objectifs de gestion. La mise en conformité des charges de personnel au regard du plan des effectifs y contribue. Les dépenses de personnel sur l'ensemble des charges représentent 20 % en 2010 contre 25 % en 2007, comme le souligne le rapport de la Chambre.

Le rapport fait état de la progression des charges et achats externes.

La rationalisation et l'affectation des moyens de communication mises en place à partir de 2010 répondent à l'objectif d'optimisation attendu.

La Chambre observe que les reversements aux communes sont supérieurs à la moyenne nationale et que les charges de centralité de la ville d'Evreux ne sont supportées que par la DSC. S'agissant de l'évolution des produits de fonctionnement, elle constate qu'elle demeure insuffisante pour faire face à la progression des dépenses sans dégradation du résultat.

Sans renier le passé, l'état des lieux élaboré dans le cadre du pacte financier et fiscal doit permettre d'analyser les flux financiers entre le GEA et ses communes membres.

Il est constaté que le Versement Transport ne permet pas de couvrir la subvention d'exploitation.

Dans le cadre du pacte Financier et Fiscal, et plus précisément du second panier, il conviendra d'examiner la contribution du VT au regard des orientations déclinées par le PDU.

La Chambre observe que sur la période concernée (2000 – 2007), la capacité d'autofinancement est restée supérieure au remboursement du capital de l'annuité d'emprunt concernée mais que pour l'année 2006, l'autofinancement net n'est resté positif que par le jeu des dotations aux amortissements.

J'ai voulu avec mon équipe la transparence financière. Pourquoi cela n'a pas été fait avant ?

Comme dit précédemment, nous aurions dû nous interroger sur la fiabilité des comptes et opérer dès 2006 à une prospective financière qui aurait pu limiter le recours à la diminution de la DSC et le niveau de la fiscalité additionnelle.

Il est regrettable que l'effet ciseau n'ait pas été anticipé.

Le rapport souligne la forte tension imposée par l'augmentation de l'investissement sur l'autofinancement et l'emprunt du GEA.

Il souligne que l'encours de la dette nécessitera en moyenne 5,8 M € d'autofinancement par an jusqu'en 2018. Pour mémoire, le PPI initial de 2010 visait 87 M € pour la période 2011- 2014, la prospective financière l'a ramené à 78 M € pour la même période.

Le cas de l'emprunt portant sur 15 M€, contracté le 18 décembre 2006, a retenu l'attention de la Chambre.

La Chambre observe que le GEA a pu différer pendant 2 ans tout début d'amortissement et s'exonérer ainsi de l'inscription budgétaire de la charge d'investissement correspondante. Elle a ainsi bénéficié d'une ressource budgétaire d'emprunt sans pour autant avoir à autofinancer l'amortissement du capital.

L'emprunt Crédit Long Terme Multi Index de 15 M € contracté le 7 décembre 2007 (permettant des tirages jusqu'au 31 décembre 2009) est aménagé en différé d'amortissement.

La Chambre souligne que ce différé permettait temporairement au GEA de retrouver des marges de manœuvre en 2008 et 2009 mais au prix d'un mécanisme budgétaire faisant l'impasse sur l'amortissement du capital.

La question reste posée si c'est volontairement qu'il a été procédé à ces différés et permettre ainsi de terminer une mandature avec un résultat positif ou s'il s'agit d'un manque de prospective du genre « on verra plus tard ». Cette situation a nécessité une forte mobilisation et implication des membres de la sous-commission des finances, pour y voir plus clair, et je comprends mieux lorsque l'on me parlait d'assainir la gestion financière.

La commande publique

La Chambre a examiné 47 lots ou marchés représentant 16 M € (25 % des opérations engagées sur la période) et constate des irrégularités sur certains marchés portant sur l'analyse des candidatures et les critères de jugement notamment pour la construction de l'Hôtel d'agglomération et l'acquisition d'autobus. Elle constate une difficulté à mesurer et anticiper le coût des opérations envisagées.

Par ailleurs, elle observe que pour des opérations inférieures à 15 000 millions confiées aux services opérationnels, aucune agrégation de ces opérations n'est possible et interroge la responsabilité de la computation des seuils.

Actuellement le GEA s'est doté de nouveaux moyens permettant l'optimisation du suivi des marchés. Le service de la commande publique s'appuie sur une nomenclature intégrée au logiciel de gestion des engagements.

Le personnel de la communauté d'agglomération

La Chambre souligne le caractère irrégulier concernant le premier Directeur général des services.

Par ailleurs, elle note que certains emplois contractuels bénéficient de rémunérations élevées dont le Délégué à l'attractivité du territoire, la Directrice de cabinet mutualisée avec la ville d'Evreux et deux autres collaborateurs.

Concernant le poste du Délégué à l'attractivité, il s'agissait d'une erreur dans la délibération initiale qui a été régularisée à la suite. Il nous faut constater que la plupart des candidats à profil équivalent ont les mêmes prétentions de rémunération.

Concernant la Directrice de cabinet, dont les fonctions ont évolué vers le secrétariat général du Conseil Economique Social et Environnemental, au vu de sa situation médicale, il serait inapproprié de procéder à un déclassement.

Quant au Cabinet, les effectifs sont conformes à la Loi, et même inférieurs aux possibilités légales.

Concernant les effectifs, la Chambre évoque une certaine imprécision quant au plan des effectifs.

En 2010, nous avons délibéré sur un plan des effectifs actualisé en concordance avec les charges de personnel budgétés.

La Chambre souligne le taux et le coût de l'absentéisme du personnel.

Je précise que j'ai demandé que le Conseil soit informé des données sociales du personnel.

La prise en compte du coût de l'absentéisme est pour partie atténué par la souscription d'une couverture des risques imputables au service.

La direction des ressources humaines, qui trouve depuis quelque temps l'opérationnalité dans ses objectifs, prendra en compte le taux de l'absentéisme par une approche préventive des risques.

Ce rapport marque en fait la fin d'une période. Dès mon élection, j'ai voulu ouvrir, créer une équipe de vice-présidents investis de vraies responsabilités et travailler en confiance.

Les chantiers entrepris, qui se poursuivent encore, en matière de performance financière, étaient vitaux pour notre collectivité, d'autant plus dans un contexte où l'argent public se fait rare, où l'état et le gouvernement ont consciemment, en multipliant des réformes précipitées – taxe professionnelle, réforme des collectivités - rendu plus difficile la visibilité à moyen terme.

J'ai jugé que la période demandait un travail collectif, et une volonté constante d'amélioration de nos résultats.

Et nous commençons à voir depuis quelques mois, quelques résultats à nos efforts, et j'en remercie toutes celles et tous ceux qui participent aux comités de pilotage, aux commissions, au groupe de travail. Toutes celles et tous ceux qui participent au bien commun de notre agglomération.

Nous avons deux chantiers d'importance ouverts, auxquels je suis attaché parce qu'ils dessinent l'avenir de notre Agglomération, et notre capacité à travailler ensemble :

- Le premier, c'est le Livre vert, nous avons bien démarré, et il faudra poursuivre. Le Livre vert c'est nous mettre d'accord pour l'avenir en commun de cette agglomération. Je ne dirais pas « parler d'une seule voix » cela serait trop présomptueux, mais au moins définir nos envies communes, nos priorités incontournables. Je n'oublie pas non plus que nous aurons bientôt à reparler ensemble du Schéma de Cohérence et d'Orientation territoriale, le fameux SCOT qui va arriver à échéance. Nous devons parler d'une voix, savoir nous faire entendre, comme nous avons su le faire pour le projet de ligne nouvelle.

- Le second chantier, c'est le pacte budgétaire et fiscal. Nous n'y couperons pas de cet exercice dont on se méfie, chacun se demandant ce qu'il a perdu, et ce qu'il a à gagner. Mais je suis certain d'une chose, si nous ne faisons pas ce travail d'une manière ou d'une autre, nous subirons ce que l'on décidera ailleurs pour nous.

Je veux une Agglomération maîtresse de son destin, que ce soit pour son développement, comme pour sa gestion financière.

La communauté d'agglomération a changé d'époque. Et nous poursuivons ce travail avec la réflexion que nous avons commencé d'entamer sur la gouvernance.

Oui, l'Agglomération est diverse, et je reste attentif à un équilibre respectueux des uns et des autres, entre communes urbaines, et communes rurales, attentif à renforcer le lien qui se crée entre nous.

Nous abordons la préparation du budget primitif 2012, avec une méthode de travail proche de celle de l'an passé qui a permis de défricher efficacement le terrain avant le vote en séance plénière. Nous connaissons les grandes lignes de notre programme d'investissement pour les années à venir, nous avons restauré des marges de manœuvre gravement compromises, je souhaite que nous continuions à être vigilants, mobilisés, afin de contenir l'évolution du fonctionnement, et de rendre encore plus efficaces nos décisions en matière d'investissement.

Une nouvelle époque s'est ouverte, où il s'agit de travailler ensemble, de mutualiser, d'améliorer nos méthodes de travail, et l'efficacité de nos décisions. C'est en tout cas l'objectif que je m'assigne, et que je vous demande de partager avec moi pour faire de notre communauté d'agglomération une collectivité exemplaire dans le travail d'équipe, mais aussi dans la capacité à démontrer notre intelligence collective.

Le rapport est un peu long certes mais présente les éléments que je souhaitais vous faire partager avant d'ouvrir le débat.

M. Christian DE LANGHE

Je souhaite faire une mise au point par rapport à la page 25. Il est dit que Saint Martin verse l'équivalent de 59 euros par habitant à la CAE. En réalité, il est question de 123 euros. Je ne bénéficie pas d'un régime de faveur tel que cela pourrait être analysé. Quand l'agglo s'est créée, je n'ai transféré qu'une seule dépense de voirie sans transférer de recettes et c'est sur cette base qu'a été calculée ma participation.

Ensuite, page 56, il s'agit d'une réponse que le Président fait à la cours des comptes « ces mesures sont renforcées par la mise en place du pacte financier et fiscal ». J'aurais préféré que vous disiez « ces mesures seront renforcées » parce que sinon cela donne l'impression que ce pacte fiscal est déjà en place. « le diagnostic en cours sera suivi de la définition des objectifs visés dont notamment l'actualisation des charges transférées qui n'est aujourd'hui pas possible ». Je vous approuve totalement sur ce point mais suis étonné qu'aux dernières réunions du conseil privé vous avez dit qu'il ne fallait pas regarder en arrière.

M. Michel CHAMPREDON

En tout cas nous pouvons réécrire le verbe au futur, c'est vrai.

Mme Christine FESSARD

Pour ma part, quand j'ai lu ce rapport je me suis dit qu'il reprenait tout ce que nous avons évoqué à l'occasion de nos débats budgétaires depuis 2 ans. Je me suis moi aussi arrêtée sur une page précise, à savoir la page 15. Celle-ci m'inquiète fortement et devrait inquiéter d'autres communes. Cette page revient sur le fait que nous avons signé des conventions avec le GEA pour conserver dans nos communes des emplois communaux pour traiter les questions de voiries basiques. Il semblerait que la Chambre s'inquiète de ce point et nous reproche que le GEA n'a pas la maîtrise de ces emplois et surtout que le code des marchés publics et les règles de la concurrence leurs sont dès lors applicables.

👉 *DEBAT (M. DUPARD ne prend pas part au débat) des conclusions de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Grand Evreux Agglomération depuis sa création*

M. Michel CHAMPREDON

J'ai deux informations à vous délivrer. La première concerne le plan de déplacement urbain. Il a été envoyé dans chaque commune et certaines ont déjà délibéré. Je rappelle qu'il faut présenter ce PDU devant le Conseil Municipal avant le 16 novembre afin que le document soit pleinement partagé par l'ensemble des Conseils Municipaux. Après, il y aura la phase d'enquête publique. Le service mobilité durable prendra contact avec chaque commune.

La seconde information traite de l'accessibilité qui est aujourd'hui une question de société. C'est également un enjeu porté par les pouvoirs publics depuis un certain nombre d'années, notamment par la loi pour fixer un certain nombre d'obligations à tous les territoires pour les rendre accessibles à l'ensemble des administrés. Ces dispositions permettent aux personnes à mobilité réduite de se mouvoir dans de bonnes conditions. Nous avons donc mis en place la commission intercommunale de l'accessibilité. Cette dernière a été mise en place juste avant l'été. J'attendais le Conseil d'agglomération de ce soir pour formaliser l'information parce que je souhaitais qu'il y ait un de nos collègues qui soit particulièrement chargé de la question de l'accessibilité. Je vais confier à François BIBES cette mission de l'accessibilité. J'invite les collègues qui souhaitent travailler sur cette question-là à se manifester.

M. François BIBES

Je vous remercie Monsieur le Président de m'avoir confié cette mission. A Guichainville, nous avons deux établissements importants avec du personnel à mobilité réduite ainsi que le siège de l'APF. Plus d'une fois par mois, je siège à la commission départementale pour l'accessibilité. J'accepte volontiers cette mission.

La séance est levée à 20 h 45.